



**Annie DAVID**

*Sénatrice communiste de l'Isère  
membre de la commission des Affaires Sociales*



# avec VOUS

Décembre 2014

## Coup de colère

Face à la colère des élus soucieux de l'avenir de leurs communes et des services publics locaux après la ponction de 11 milliards dans le budget des collectivités, les experts du gouvernement obnubilés par la baisse des dépenses et oublieux des transferts de charge imposés aux communes, n'hésitent pas à discréditer l'action des « maires qui dépenseraient sans compter, embauchant à tout-va ». Pourtant, si dette il y a dans nos collectivités, elle est admirablement stable depuis 30 ans et plutôt parfaitement maîtrisée. Rappelons surtout qu'elle sert l'investissement, la création d'équipements, le développement de services publics, donc la croissance et l'emploi, contrairement à la dette de l'Etat qui comble le déficit ! Non, les collectivités ne sont pas une charge mais un levier pour notre pays en crise !

## LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE VISEUR

C'est à la période des voeux pour 2014 que le Président de la République avait annoncé sa volonté de réformer les territoires de la République.

Depuis, le mouvement s'est accéléré. Après avoir créé une collectivité supplémentaire, la métropole, le gouvernement s'attache à réduire le « millefeuille » jugé trop dépensier et engage une recomposition générale du territoire qualifiée de « big bang » territorial. C'est pour le moins un bouleversement important envisagé par le gouvernement, avec l'évocation de la disparition des départements, le regroupement des régions toujours plus puissantes et la dévitalisation des communes au profit d'intercommunalités toujours plus grandes, dotées de plus de compétences. Un tel bouleversement de nos institutions n'est pas sans poser de grandes interrogations : des collectivités pour qui ? Pour quoi faire ? Avec quelles compétences pour quelle coopération ? Quel rôle pour les élu-e-s ? Quelle place pour les citoyennes et les citoyens ? Avec quelles ressources ? Questions qui nécessitent à mon sens un véritable débat public. Le gouvernement n'a pas choisi cette option et a engagé, en urgence, l'examen du projet de loi sur la délimitation des régions, premier volet de la réforme, priorisant la forme au contenu. De fait la réforme qui nous est proposée est d'une grande imprécision, elle ne comporte d'ailleurs pas de volet financier. Une véritable incertitude plane sur la capacité des futures collectivités à répondre aux besoins des populations tant en matière de démocratie qu'en matière de services publics. Mais elle s'accompagne, et c'est là la seule certitude, d'une baisse drastique des dotations de l'Etat qui inquiète tout autant les élu-e-s, nos concitoyen-ne-s, que les acteurs du monde économique qui craignent une baisse de l'investissement public.



Il est important je pense, d'entendre ce que les élu-e-s, ce que nos concitoyen-ne-s ont à dire en la matière. La majorité sénatoriale avait basculé à gauche en 2011 suite à la réforme territoriale du précédent gouvernement. Elle bascule à nouveau à droite sur une réforme territoriale qui en fait ne rompt pas avec la précédente ni sur la forme, ni sur le fond. Sans aucun doute, le sujet est sensible mais il est surtout fondamental : il s'agit de la vie quotidienne des habitant-e-s de notre pays. C'est bien ce que pensent les élu-e-s que j'ai rencontré-e-s lors des réunions que j'ai organisées dans le département avant l'été et ce pourquoi ils et elles se mobilisent tant. Je considère pour ma part qu'une réforme de nos institutions, quelle qu'elle soit, ne devrait pas pouvoir s'engager sans un véritable débat public. Il est encore temps de l'organiser !

Annie DAVID Sénatrice de l'Isère  
Conseillère Municipale de Villard-Bonnot

*Boien à vous,  
D*



## Délimitation des régions et élections départementales

En première lecture du projet de loi, le sénat avait majoritairement refusé de redécouper la carte des régions avant que ne soient définies leurs compétences et leurs moyens. A l'initiative de mon groupe, une commission spéciale permettant d'examiner les différents domaines impactés par la loi, a été mise en place. Nous demandions aussi un temps de réflexion et de débat suffisant et que ce projet de loi, comme toute modification de l'organisation du territoire, soit soumis au référendum. En deuxième lecture le sénat a finalement adopté une carte de 15 régions, ainsi qu'une représentation minimum de 5 conseillers par section départementale du conseil régional au lieu des 13 régions et deux conseillers issus des départements proposés par l'assemblée nationale. Les deux assemblées ont par ailleurs revu à la hausse le nombre de conseillers régionaux plafonnés dans le projet initial à 150. Dans l'attente de la commission paritaire chargée de trancher sur le sort des régions le 15 décembre, seules les dates des élections sont retenues : les 22 et 29 mars 2015 pour les départementales et en décembre 2015 pour les régionales.



**La position du groupe :** Mon groupe a exprimé son opposition sur ce texte, sur la forme et sur le fond. Nous avons dénoncé la précipitation du gouvernement qui, pour le faire adopter avant la fin de l'année, n'a pu présenter qu'un texte flou, imprécis, sans étude d'impact, pas plus sur les économies réalisées du fait des fusions que sur le devenir des personnels des collectivités ou le développement économique et les créations d'emplois induits. Nous

considérons que ce projet ne répond pas aux attentes de la population ni à celles exprimées par les élu-e-s lors des Etats généraux de la démocratie territoriale de 2012. Il ne présente aucun élément, ni financier ni social ni économique, qui motive le regroupement entre telle ou telle région, et il ne permettra pas de faire des économies si ce n'est en supprimant des prestations et en réduisant les services publics. Mais il aura pour conséquence certaine d'éloigner un peu plus les citoyen-ne-s et les élu-e-s des centres de décision, il les prive d'ailleurs de leur pouvoir de décision en matière de modification des limites territoriales. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, une grande région Rhône-Alpes - Auvergne devrait donc voir le jour dont on ne sait finalement pas grand-chose hormis sa taille.

## CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi à destination des entreprises a été instauré par la loi de finances rectificative de décembre 2012 avec comme objectif la relance de l'activité économique et la création d'emplois. Notre qualité de parlementaire, quelle que puisse être notre appréciation de ce dispositif, nous rend redevables, auprès de nos concitoyennes et concitoyens et de nos mandants, de la bonne allocation de la ressource publique et du constat effectif de l'utilisation optimale des deniers publics. J'ai donc demandé au Préfet, chargé de l'attribution de ces crédits, de bien vouloir me communiquer les éléments d'évaluation dont ses services pourraient disposer quant à la mise en œuvre du crédit impôt compétitivité ainsi que de tout élément permettant d'apprécier l'impact de ces fonds sur l'emploi de nos concitoyennes et concitoyens. Je suis dans l'attente d'une rencontre dans les prochains jours

## LA POSTE

Depuis le changement de statut de la Poste, l'ouverture à la concurrence et la séparation de ses activités, une logique financière s'est mise en place qui s'est traduite par une détérioration sensible du service public postal, d'abord, dans les zones rurales et maintenant aussi dans les zones urbaines. Les restructurations se multiplient dans le département motivant mes interventions auprès des directions départementale, régionale, nationale, voire auprès du Ministre. Les Maires sont chaque jour confrontés aux conséquences de l'évolution de ces restructurations : fermeture de bureaux, réduction des horaires, des services, des tournées, distribution irrégulière, disparition des boîtes jaunes. La Poste ne leur propose souvent pas d'autre alternative que d'accepter, et de financer, l'agence postale communale ou le relais commerçant. Les usager-e-s comme les personnels font les frais des réorganisations engagées tous les 2 ans. Si le secteur courrier est effectivement en perte de vitesse - nous ne pouvons bien sûr que constater le développement des messageries électroniques - pour autant d'autres activités de la Poste, par ricochet, sont en hausse comme la téléphonie. En hausse également, les colis dont la demande d'acheminement explose avec la montée des ventes en ligne. Les usager-e-s ont donc du mal à comprendre pourquoi le développement de l'activité colis ne pourrait pas compenser la baisse de l'activité courrier. Le groupe affiche d'ailleurs un résultat positif de plus 620 millions d'euros et a bénéficié de 197 millions au titre du CICE, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi. Pourtant les fermetures de bureaux s'accroissent et les postiers voient leurs effectifs fondre au détriment de leurs conditions de travail et du service public. Je reste profondément attachée au maintien des bureaux de poste qui, outre le service postal rendu, constituent un véritable lien social pour nos territoires et je me refuse à voir nos bureaux fermer. Aussi je soutiens et j'invite à soutenir, l'appel lancé par des maires de notre département soutenu par le collectif départemental de défense du service public de la Poste pour s'opposer aux fermetures et aux suppressions des bureaux dans les communes qui en possèdent encore et à exiger de la Poste le respect des engagements de la convention de présence postale signée avec l'Etat et l'association des Maires de France.

## La réforme territoriale, deuxième volet

Le Sénat examinera en séance publique à partir du 16 décembre, la loi NOTRe, nouvelle organisation des territoires de la République. Le texte issu de l'amalgame des deux avant-projets de lois modifiant les compétences des régions et des départements et communes avait été repoussé pour cause d'élections municipales et pour intégrer les énièmes modifications apportées par le gouvernement à l'architecture de l'organisation territoriale. Au sommaire figure tout à la fois la suppression de la compétence générale des régions et départements, le renforcement des compétences et du pouvoir prescriptif des régions, le transfert progressif des compétences des départements à la région ou leur absorption par la métropole. Figure aussi, le renforcement des compétences des intercommunalités qui, en attendant de dispositions particulières promises par le Premier Ministre pour les secteurs ruraux, auront un seuil minimal de 20 000 habitants. Les préfets verront leur rôle renforcé afin d'accélérer la création ou la fusion de nouvelles intercommunalités et de réduire le nombre de syndicats de communes. En creux, « disparaissent » les communes auxquelles aucun article du texte ne fait directement référence et dont les compétences se dissolvent dans l'intercommunalité.



## Barrages hydroélectriques :

L'Assemblée Nationale a adopté mi octobre le projet de loi relatif à la transition énergétique. Parmi les articles adoptés, un concerne l'avenir des concessions hydrauliques, c'est-à-dire des barrages : il ouvre l'exploitation des concessions à la concurrence en créant de nouvelles sociétés d'économie mixte (SEM) dont la part privée pourra aller jusqu'à 66%. 150 concessions, près de 25% de la production hydroélectrique, sur les 400 concessions arrivant à échéance en 2023, sont concernées, dont plusieurs en Isère. C'est ni plus ni moins l'engagement du processus de privatisation des barrages, un patrimoine national et amorti. Processus dans lequel les opérateurs étrangers privés, guidés par la logique de profit maximal, pourraient postuler, avec des répercussions pour les personnels et les tarifs de l'énergie puisqu'une redevance sera imposée aux nouveaux exploitants induisant inévitablement une hausse des prix et un effet sur les politiques sociales. Répercussion aussi sur la sûreté des cours d'eau et en termes de continuité de l'approvisionnement du réseau électrique, puisqu'un exploitant pourra choisir de fournir de l'électricité en fonction des créneaux les plus rentables. L'énergie hydraulique est pourtant un élément clé de la transition énergétique, deuxième source d'énergie derrière le nucléaire, première source d'énergie renouvelable en France, et la moins coûteuse à produire. L'hydraulique occupe aussi une place de choix pour les finances de l'Etat puisque EDF dont le capital est détenu à 80% par l'Etat, détient aujourd'hui 80% des concessions. La privatisation risque donc de coûter cher au budget de l'Etat et à la transition énergétique alors même que le droit de l'Union européenne permet aux états d'organiser des services d'intérêt général pour l'accomplissement de missions d'intérêt général primant sur les règles de concurrence. C'est un choix qui reste possible pour le gouvernement. Je le rappellerai lors de l'examen de la loi au Sénat !



## Représentation dans l'intercommunalité

Le sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération. Le conseil constitutionnel avait effectivement remis en cause les dispositions de la loi de 2010 de réforme territoriale permettant l'accord amiable des conseils municipaux concernés pour la fixation du nombre de sièges au conseil de communauté ou d'agglomération, considérant que cet accord dérogeait au principe général de proportionnalité entre le nombre de représentant-e-s et la population de chaque commune. En séance notre groupe a rappelé que nous avons toujours été opposés à l'intercommunalité forcée et que nous continuons à l'être. Notre vote favorable n'est en rien une acceptation des principes de la loi de 2010 que nous avons rejetée, mais il permet à toutes les communes d'être représentées au conseil communautaire.

**En bref**  
**Forum social des saisonniers à Chambéry :** invitée à intervenir à l'occasion de ce 3<sup>ème</sup> forum social, j'ai rappelé le rôle que jouent les travailleurs saisonniers originaires ou non de la région, dans la mise en valeur, le développement économique et pour la vie de nos territoires ruraux et de montagne. Le forum a décidé d'intensifier son action pour la reconnaissance des qualifications des travailleurs saisonniers et de leur ancienneté, la reconduction des contrats, en faveur du logement, de la prise en charge des transports, de la santé et de leurs droits professionnels et sociaux

Je représente l'ANEM à l'instance départementale de concertation (IDC) chargée de veiller à une meilleure insertion dans l'environnement des installations radiotéléphoniques



## Les lois de finances 2015

sont fortement marquées par l'objectif de réduction des déficits publics et pour compenser les pertes de recettes résultant des allègements et exonérations de cotisations accordées aux entreprises au titre du pacte de responsabilité. Ce sont 21 milliards qui seront donc pris sur le budget de la sécurité sociale, sur la santé et la protection sociale d'ici 2017 soit 6,2 mds en 2015 qui s'ajoutent aux 10 mds prévus pour le financement du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). *J'ai d'ailleurs sollicité Monsieur le Préfet, afin de pouvoir évaluer l'utilisation des 59 millions de fonds publics versés aux entreprises du département et l'impact réel sur l'activité économique et sur l'emploi de notre territoire.* En ce qui concerne les collectivités, 3,7 milliards seront pris sur leurs ressources en loi de finance. Après 3 années de gel des dotations depuis 2011, une baisse de 1,5 md en 2014 et de 11 mds sur les 3 prochaines années, ce sont entre 28 et 35 mds de baisse cumulée de ressources programmés d'ici 2017. Au-delà de ces diminutions, les collectivités auront à supporter les baisses de crédits de fonctionnement des services de l'Etat et des organismes publics, baisses qui se traduisent soit par la disparition d'aides techniques aux communes, comme l'ATESAT, soit par le transfert de dépenses de l'Etat aux communes, comme l'augmentation des taxes versées par les communes forestières à l'Etat pour l'entretien des forêts gérées par l'Office National des Forêts. *Décision contre laquelle je suis intervenue auprès du Ministre de l'Agriculture et qui a été pour l'instant reportée.*

## Pastoralisme et Loup

La loi d'avenir pour l'agriculture définitivement adoptée en septembre a introduit de nouvelles dispositions permettant d'augmenter l'abattage de loups dont les attaques se sont multipliées, faisant ces derniers mois des dégâts importants sur les troupeaux. Des dispositions que la ministre de l'écologie a complétées par des ordonnances limitées dans le temps. Si les dispositions complémentaires représentent bien une réelle prise en compte des difficultés dues aux loups et un début de réponse, leurs modalités de mise en œuvre semblent relativement peu probantes. C'est pourquoi les maires et les éleveurs d'Isère et de Savoie confrontés à ces attaques, réunis cet été en Assises, ont rédigé une motion en direction des pouvoirs publics. Je souhaite pour ma part que les dispositions de protection des troupeaux puissent être renforcées. Aussi ai-je proposé au Préfet de l'Isère d'organiser en lien avec le préfet de Savoie, une rencontre avec les maires et les éleveurs afin de faire le point sur l'efficacité des nouvelles mesures et envisager la suite du plan loup.



**A**utoroutes : Le sénat n'a pas adopté le projet de loi visant à la renationalisation des autoroutes déposé par mon groupe. Pourtant, dopé par la décision de suspendre l'écotaxe poids lourds, le débat ne cesse de rebondir sur le coût des autoroutes pour les usagers, la facture énergétique et les besoins en financement pour le secteur ferroviaire. La cour des comptes elle-même pointe le manque à gagner de 7 milliards pour l'Etat lors de la vente d'un patrimoine national au deux tiers de son prix en 2005 ; des autoroutes dont la plupart étaient déjà largement amorties. Gouvernement et experts évoquent aujourd'hui l'idée d'une erreur qui prive l'Etat des dividendes évalués à quelques 40 milliards d'ici 2032. Une somme non négligeable qui aurait permis de financer un programme important d'infrastructures de transport pour notre pays. Ce débat a permis cependant d'aborder de manière différente les modalités du prochain renouvellement - ou non renouvellement - des concessions.

## Courriers officiels

*Auprès de Ségolène Royale concernant l'importation des déchets chimiques australiens à Salaise sur Sanne en vue de leur incinération.*

*Auprès du Préfet afin d'élargir la liste des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale par le biais du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) au titre des communes rurales isolées.*

*Auprès du ministre de l'agriculture pour défendre l'ONF et les villes forestières suite à la baisse de la participation de l'Etat prévue dans la loi de finances, avec transfert sur les communes forestières et menaces sur l'emploi de 9000 agents et sur l'approvisionnement de la filière bois (400 000 emplois).*

## Propositions de loi

**Projet de résolution pour la Palestine** : Le groupe Communiste Républicain et Citoyen avait déposé un projet de résolution pour la reconnaissance par la France d'un état palestinien, souverain et démocratique, invitant la France à tout mettre en œuvre pour faire aboutir sur le terrain la solution négociée de deux États indépendants contigus. C'est finalement une proposition commune aux groupes CRC, socialiste et écologique qui vient d'être adoptée par le Sénat.

**une voix  
différente  
au Sénat**

**Permanence parlementaire en Isère**  
22 rue Emile Gueymard - 38000 GRENOBLE  
Tél 04 76 46 16 21 - Fax 04 76 46 16 23  
d a v i d - a n n i e @ w a n a d o o . f r

**S E N A T**  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS cédex 06  
a.david@senat.fr

Site internet [www.anniedavid.fr](http://www.anniedavid.fr) - Site du groupe CRC [www.groupe-crc.org](http://www.groupe-crc.org)